

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN n°3 CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Par décision du 6 janvier 2026, publiée sur le site internet de la cc. Pévèle Carembault, le Président de la cc. Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Camphin-en-Carembault (siège de l'enquête) et au siège communautaire de Pévèle Carembault pour une durée de 15 jours consécutifs du

Lundi 2 février 2026 à 09h00 au lundi 16 février 2026 à 17h00

M. Dominique BOIDIN a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, tenu à sa disposition en mairie de Camphin-en-Carembault (11 rue du Général de Gaulle) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h00 à 12h00, ainsi qu'au siège communautaire de Pévèle Carembault (47 Avenue du Général de Gaulle à PONT-A-MARCQ) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique comprenant, entre autres, le rapport d'incidences environnementales, sera également disponible au format dématérialisé sur le site internet de Pévèle Carembault : pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public en mairie de Camphin-en-Carembault et au siège communautaire de Pévèle Carembault.

Le public pourra formuler ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Louvil et au siège communautaire.
- par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de Camphin-en-Carembault, 11 rue du Général de Gaulle 59133 CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
- par courriel à l'adresse mail : enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr.

Les courriers et courriels adressés au commissaire-enquêteur seront annexés aux registres d'enquête publique et publiés sur le site internet de Pévèle Carembault faisant office de registre dématérialisé. Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques. Des formulaires de consentement seront mis à disposition à cet effet à côté des registres. A défaut de précision, les contributions seront d'office anonymisées, conformément au RGPD.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pévèle Carembault dès publication de la décision.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Camphin-en-Carembault les jours suivants :

Le lundi 2 février 2026 de 09h00 à 12h00.

Le samedi 7 février 2026 de 09h00 à 12h00.

Le lundi 16 février 2026 de 14h00 à 17h00.

L'accès PMR sera garanti.

Lors de la clôture de l'enquête les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le Président de Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à M. le Président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet de Pévèle Carembault et consultable en mairie de Camphin-en-Carembault et au siège communautaire pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M. ROSSI, chargé de mission au service PLUi de Pévèle Carembault, via l'adresse : plui@pevelecarembault.fr.